

RENFORCEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE

- *Les conditions d'accueil à la cantine*
- *Le port du masque homologué de type 1*



Chers parents,

La mise à jour du protocole sanitaire du 15 février 2021, confirme le respect d'une distanciation de 2 mètres entre les différents « groupes classe » au sein des restaurants scolaires et impose désormais à chaque élève le port d'un masque homologué de type 1.

A partir du lundi 1^{er} mars 2021 :

- **Seuls les enfants dont les deux parents travaillent pourront être accueillis sur le restaurant scolaire, sur justificatif de l'employeur**
- **Les enfants devront porter obligatoirement un masque « grand public filtration supérieur à 90% »**

Les attestations de travail de l'employeur devront être fournies par mail au référent périscolaire de votre école.

Pour les parents qui travaillent : Pensez à réserver ou annuler le repas via l'application Bonapp'

Pour les parents qui ne travaillent pas : Pensez à annuler les repas réservés via l'application Bonapp'

Nous vous informerons de l'évolution de ces dispositions et espérons, comme vous tous, un retour rapide à une situation normale. Sachant pouvoir compter sur votre compréhension.

L'équipe de la Direction Enfance et Jeunesse